VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N° 2012-04-03

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 11 avril 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT (pouvoir de Mme Roselyne LECOMTE), M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Michaël THOMAS), M. Gilles PANCHER, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO (pouvoir de M. Jean-Philippe MALLE), M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Jean-Roch GAILLET (pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY), M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD (pouvoir de M. Kamel EL FEDIL), M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), M. Ludovic JAMET (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Michel SAPORTA, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Marie SENERS), Mme Christine de la FERTE (pouvoir de M. Michel BANCAL), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Roland de HEAULME), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Jean GUILBERT).

Absents excusés : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Jacques BELLIER (pouvoir à M. Gilles CURTI), M. Jean-Philippe MALLE (pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU), M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jean-Luc PESSEY (pouvoir à M. Jean-Roch GAILLET), M. Kamel EL FEDIL (pouvoir à Mme Pascale RENAUD), Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir à Mme Dominique CONORT), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Ludovic JAMET), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Frédéric BUONO, M. Marc EMONET, M. Michel BANCAL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Erik LINQUIER, Mme Marie SENERS (pouvoir à M. François LAMBERT), M. Jean GUILBERT (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Roland de HEAULME (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS), M. Michaël THOMAS (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 4 avril 2012
Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de membres présents : 54

PREF. 78
12 AVR. 12

7 ter, rue Porte de Buc - 78 000 Versailles – Tél. : 01 30 83 03 10 – Fax : 01 39 53 96 14

N° de l'ordre du jour :

2012-04-03 : Programme pluriannuel de développement de l'offre bus de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

❑ **M. Bernard DEBAIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 5211 18II ;

Vu l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des voyageurs en Ile-de-France ;

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;

Vu le décret n°2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des Transports d'Ile-de- France ;

Vu le Règlement Européen n°1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;

Vu la délibération n°2006/1161 du 13 décembre 2006 portant adoption d'un nouveau cadre contractuel avec les entreprises privées d'Ile-de-France, au sens de l'article 6 bis du décret du 7 janvier 1959 ;

Vu la délibération n°2010/10140 du conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) du 17 février 2010, relative à l'approbation du contrat d'exploitation de type 2 pour le réseau de Versailles Grand Parc – Le Chesnay ;

Vu la délibération n°2010/0748 du conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) du 8 décembre 2010, relative à l'approbation du contrat de type 2 et de la convention partenariale tripartite pour le réseau plaine de Versailles ;

Vu la délibération n°2010-12-13 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 décembre 2010 approuvant la convention partenariale entre le STIF, Versailles Grand Parc, la ville du Chesnay et le GME regroupant les entreprises de transport dans le cadre du contrat d'exploitation de type 2 des services réguliers routiers de voyageurs ;

Vu la délibération n°2011/0121 du conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) du 9 février 2011, relative à l'approbation de la convention partenariale tripartite pour le réseau Versailles Grand Parc – le Chesnay ;

Vu la délibération n° 2011/0463 du conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) du 1 er juin 2011, relative à la délégation de compétence à la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, à la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay et à la commune de Ulis en matière des services réguliers routiers de transport de voyageurs ;

Vu la délibération n°2011-06-22 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 28 juin 2011 approuvant la convention de délégation de compétences en matière de services réguliers routiers de transport de voyageurs sur le secteur du Plateau de Saclay ;

Vu le courrier en date du 22 décembre 2011 de Monsieur le Président de Versailles Grand Parc à Monsieur le Président du Conseil régional d'Ile-de-France ;

Dans le cadre de leur politique transport, les élus de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se sont donnés pour objectif d'améliorer l'attractivité et la performance des réseaux de transports collectifs routiers.

Cet objectif s'est traduit par la réalisation d'un plan local de déplacements en 2011, par l'approbation de la convention de délégation de compétences en matières de services réguliers de transports de voyageurs sur le plateau de Saclay et par l'augmentation de 50 % du budget 2012 alloué aux développements de l'offre bus.

Le STIF s'est engagé à travers la convention de délégation de compétence en matière des services réguliers routiers de transport de voyageurs à supporter 50 % de la différence entre, d'une part les dépenses d'exploitation, d'autre part, la somme de recettes de trafic reconstituées[1] (CRR), des autres recettes de trafic, des recettes liées aux activités annexes et du C2[2], des 40 lignes précisées dans la convention.

Or, le budget 2012 voté par le conseil du STIF du 7 décembre 2011 ne prévoit aucun moyen pour les évolutions d'offre de transport routier sur l'ensemble de l'Ile-de-France. Le Président de Versailles Grand Parc a alerté M. Huchon sur les conséquences majeures d'un tel désengagement en rappelant les règles de cofinancement définies dans les conventions signées entre le STIF et les collectivités.

Dans le cadre d'un programme pluriannuel de développements d'offre bâti sur les priorités suivantes, à savoir :

- Disposer d'un réseau de transport collectif routier structuré et attractif favorisant le report modal,
- Renforcer l'offre des lignes existantes,
- Encourager les lignes de bus qui desservent une gare du réseau ferré, afin de faciliter les correspondances bus - train
- Privilégier les déplacements domicile – travail en augmentant l'amplitude horaire en soirée,
- Privilégier les projets présentant un ratio recettes/dépenses « optimisé »,
- Privilégier les projets présentant un niveau d'offre répondant à la demande des zones desservies,
- Assurer une homogénéité de l'offre de transport sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc,

Les élus de Versailles Grand Parc ont donc défini leurs priorités en matière de développement et d'optimisation des réseaux de transport routier. Elles sont détaillées ci-après :

Deux projets ont été soumis au STIF et sont en cours d'instruction par les services du STIF, il s'agit des projets suivants :

- **Le projet de ligne « Phébus HEC »** issu de la restructuration et du renfort des lignes N et Z du réseau Phébus (code STIF 56-356-16 et 56-356-14).

---

[1] Les recettes de trafic reconstituées (CRR) sont financées à 100 % par le STIF.

[2] La Contribution C2 versée par le STIF pour le financement des investissements véhicules (contribution C2) est financée à 100 % par le STIF.

Ce projet a pour objectif d'améliorer la desserte du quartier du parc de Diane et du campus HEC avec la mise en place d'une offre bus cadencée (10 mn en heures de pointe, 30 minutes en heures creuses) et plus rapide à destination de la gare de Jouy-en-Josas.

- **Le projet de création de la ligne « Phébus Nuit 3 »** assurant aux habitants et actifs du quartier de Satory une liaison bus en soirée vers les gares de Versailles Chantiers et Versailles rive Gauche.
  Ce projet de nouvelle ligne « Versailles chantiers – Satory » avec 12 courses entre 21h00 et 1h00 du matin a pour objectif de désenclaver le quartier de Satory, qui actuellement n'est plus desservi par le réseau de transport après 21h00.

Parallèlement, les élus de Versailles Grand Parc ont pour ambition de faire aboutir les projets de développement d'offre suivants :

- **la prolongation de la ligne C du réseau Phébus (code STIF : 56-356-3) à la gare de Versailles Rive gauche** ; objectifs : améliorer les correspondances avec le RER C et les lignes des réseaux routiers interurbains et améliorer la desserte du quartier de Jussieu via l'augmentation de l'amplitude horaire en soirée ;
- **la restructuration du réseau 262 Savac (code STIF : 39-262-1/2/3),** objectifs: améliorer la lisibilité de l'offre avec des itinéraires simplifiés et un cadencement répondant à la demande des actifs et des scolaires, renforcer l'offre avec une amplitude horaire élargie notamment en soirée et le week-end ;
- **la création d'une liaison en transports collectifs assurant la desserte des communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Rocquencourt vers les gares avoisinantes**, projet : améliorer le rabattement vers le réseau ferré pour les habitants et actifs de ces communes via le prolongement de la ligne M Phébus (code Stif : 56-356-9) ou l'optimisation de la ligne 17 du réseau Véolia (code Stif : 11-11-17) intégrée dans le périmètre du contrat de type 2 du réseau Plaine de Versailles ;
- **le doublage des lignes scolaires 11 S du réseau Hourtoule (code stif : 27-27-11) et 172 du réseau Véolia** (code Stif : 11-11-172), objectif : répondre aux problèmes de surnombre ;
- **la restructuration du réseau Stavo / Hourtoule desservant les communes de Fontenay-le-Fleury, Saint-Cyr-l'Ecole et Bois d'Arcy** (codes STIF : 44-44-03, 44-44-01), comprenant une liaison régulière entre l'hôpital Mignot du Chesnay et la gare de Saint-Quentin-en-Yvelines en desservant les communes de Saint-Cyr-l'École, Fontenay-le-Fleury et Bois d'Arcy, objectifs : améliorer la lisibilité des lignes et renforcer l'offre pour répondre aux attentes des usagers ;
- **l'amélioration de la desserte en transports collectifs de la commune des Loges-en-Josas**, objectifs : assurer un rabattement en transports collectifs vers la gare du Petit-Jouy-les Loges (RER C) et assurer le rabattement vers Versailles pour rejoindre les gares et les établissements scolaires ;
- **l'amélioration de la desserte en transports collectifs de la commune de Bièvres** ; objectif: créer une liaison bus entre Bièvres, Vélizy-Villacoublay et Versailles pour une meilleure liaison des zones d'activités et d'emplois ;
- **l'amélioration de la liaison en transports collectifs Pont de Sèvres – Vélizy-Villacoublay – Bièvres** ; objectif : prolonger les lignes du réseau

Phébus reliant Vélizy-Villacoublay au Pont de Sèvres/métro Ligne 9 (lignes 40, 42, 43) jusqu'à la zone d'activités et la gare de Bièvres ;

- **l'amélioration de la desserte de la commune de Bois d'Arcy via la ligne 415 du réseau Sqybus (code Stif : 230-410-415)** ; objectifs : adapter le niveau de l'offre bus face au développement du quartier de la Croix Bonnet et à l'arrivée des nouveaux habitants et actifs, résoudre les problèmes de surnombre existants sur la ligne ;
- **la création d'une desserte en soirée des communes de la vallée de la Bièvre** ; objectif : améliorer la desserte de la vallée de la Bièvre et du campus HEC en soirée par les transports collectifs, en particulier le vendredi et le samedi soir ;

La mise en œuvre de ces projets fera l'objet d'avenants à la convention partenariale tripartite associée au contrat d'exploitation de type 2 du bassin de Versailles Grand Parc – Le Chesnay.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le conseil communautaire :

1) *approuve le programme pluriannuel de développement d'offre détaillé dans la présente délibération.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 54
Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,

Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

PREF. 78
PARIS